



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du Conseil**, le **15 avril 2024**, à **18H30**.

Affiché le 09/04/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024
- 02 - Budget annexe CCAS - Compte de Gestion 2023
- 03 - Budget annexe CCAS - Compte administratif 2023
- 04 - Budget annexe CCAS - Affectation de résultat 2023
- 05 - Budget annexe Section des Fontêtes - Compte financier unique 2023
- 06 - Budget annexe Section des Fontêtes - Affectation de résultat 2023
- 07 - Budget annexe locaux commerciaux - Compte financier unique 2023
- 08 - Budget annexe locaux commerciaux - Affectation de résultat 2023
- 09 - Budget principal - Compte financier unique 2023
- 10 - Budget principal - Affectation de résultat 2023
- 11 - Budget primitif 2024 - CCAS
- 12 - Budget primitif 2024 - Section des Fontêtes
- 13 - Budget primitif 2024 - Locaux commerciaux
- 14 - Budget primitif 2024 - Mairie
- 15 - Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres
- 16 - Fixation des durées d'amortissement des biens – plan comptable M57
- 17 - Attribution de subventions affectées
- 18 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ADESOURS
- 19 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Foot
- 20 - Vote des taux d'imposition 2024

21 - Restauration du patrimoine local : demande d'attribution d'un fonds de concours par RLV à la commune pour la réalisation de travaux de restauration de petit patrimoine au village du Corail

22 - Renouvellement de la convention de prestation de contrôle des pôteaux d'incendie avec la SEMERAP

23 - Contrat à usage de prêt pour le pâturage des crêtes des puy de Jumes et de Coquille par le troupeau mobile

24 - Approbation de la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique - Découvrons la ferme

25 - Délibération relative à l'organisation du temps de travail

26 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

27 - Approbation de la convention de coopération public entre le Département du Puy-de-Dôme et la commune de Saint-Ours-Les-Roches

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature is stylized and appears to be 'Stéphane Poncé'. It consists of several bold, sweeping strokes, with a prominent horizontal line at the top and a vertical line that descends and curves to the right.